



La critique découle d'un produit culturel (film, roman, essai, disque, exposition, pièce de théâtre, etc.) dont on veut juger de la valeur. Plus spécifiquement, la critique est un **texte justificatif** dont le but est d'inciter les lecteurs à lire ou à ne pas lire, à voir ou à ne pas voir l'oeuvre en question.

La partie appréciative est principalement constituée d'une séquence argumentative puisqu'elle comporte une opinion principale (l'appréciation) à partir de laquelle découleront différents arguments, chacun basé sur un aspect précis de l'oeuvre.

Source : <https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/francais/la-critique-f1116>

[illegible]



CARACTÉRISER DES PERSONNAGES

En narration, la caractérisation des personnages désigne les attributs, les valeurs, les attitudes et comportements des protagonistes. Dans le cas du manga (et de la BD en général) cette caractérisation se remarque autant par le dessin, les dialogues que les situations auxquelles font face les protagonistes. Pour Ao et Takaomi, **déterminez** trois éléments de leur caractérisation. **Indiquez** la ou les pages où ils apparaissent et **précisez** s'il s'agit d'une caractérisation par le dessin, la parole ou les deux.



Ao

TAKAOMI

Pour le philosophe Paul Ricoeur, l'identité d'une personne est déterminée par trois composantes.

IDENTITÉ-IDEM (MÊMETÉ)

C'est l'ensemble des dispositions par lesquelles on reconnaît un individu comme étant le même dans le temps. Cette structure première est immuable et défie le temps, c'est le « caractère » ou l'empreinte génétique de l'individu. Elle est de l'ordre de la permanence et constitue le socle sur lequel vont pouvoir se déployer les changements ;

IDENTITÉ-IPSE (IPSÉITÉ)

est la continuité de soi par la parole, la confiance donnée à et accordée par autrui. C'est la dimension éthique de la personne dont parle ici Ricoeur. Cette identité, variable, s'accomplit donc elle dans une action et une visée morale vis-à-vis d'autrui, caractérisées par la promesse et la responsabilité engagées. Cette fidélité à la parole donnée donne au sujet un « maintien de soi » qui le constitue dans sa spécificité et sa dignité d'être humain ;

IDENTITÉ-NARRATIVE

est donc, faisant la médiation entre ces deux premières composantes, (...) la capacité proprement humaine à mettre en récit, à mettre en lien, les différents éléments hétérogènes de notre existence. Dans une dynamique permanente, le sujet articule la permanence et le changement, l'unité et la diversité. Cette articulation s'accomplit dans un récit par lequel le sujet peut se revendiquer comme étant « soi-même ».

Je construis donc mon identité par une mise en intrigue de ma vie, de mes sentiments qui permet de reconfigurer les éléments disparates, épars, contradictoires de mon expérience. Cette identité n'a rien de stable. Elle ne cesse de se réinventer en fonction constamment des aléas, des rencontres, des péripéties, des rebondissements du roman qu'est la vie. Elle est aussi une construction très subjective. L'identité narrative est donc fragile puisqu'il est toujours possible de la re-dessiner différemment, de la revisiter. De plus, elle est forcément aussi très partielle car elle naît justement d'un assemblage arbitraire, aléatoire, fragmentaire, parcellaire de ma réalité.

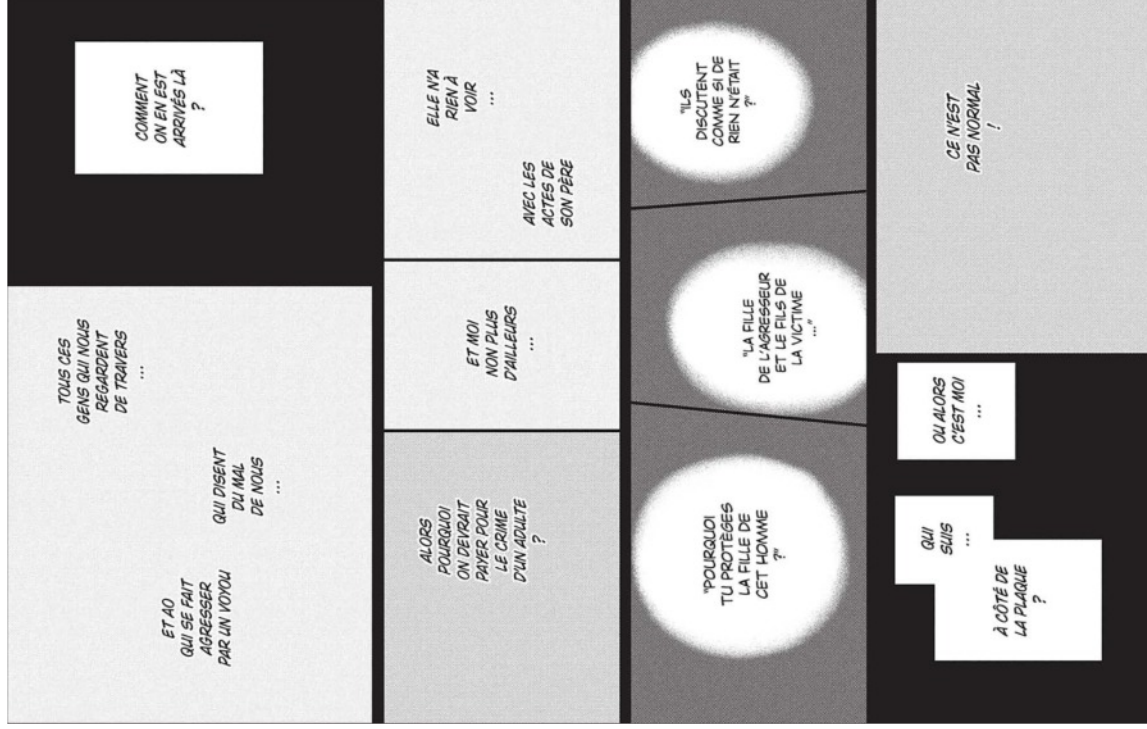
[...]

L'identité narrative est une synthèse vivante, mouvante de ce que je veux bien raconter de mon expérience. Elle seule me permet donc de donner une unité à ma conscience, de sortir du chaos, et me permet d'assurer une stabilité dans l'image que je donne, que je me donne de moi-même. Je construis mon identité sur le mode du récit, comme une intrigue de roman, et c'est pourquoi la littérature m'apparaît si emblématique de mon rapport au monde, aux autres et à moi-même.

Texte : Chirouter, E. (2015).

GRAMMAIRE MANGA

Si le 9^e art est un art essentiellement basé sur l'image, il arrive que les auteurs choisissent délibérément de créer une rupture dans la narration. C'est le cas de cette planche où l'on peut remarquer l'absence de dessins... **Analysons-la.**



Qui « parle » ? Sont-ce réellement des paroles ?

.....

.....

Pour quelles raisons, Rie Aruga n'a-t-elle pas inclus de dessin dans sa planche ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qui « parle » ?

.....

.....

..... BÉABA BD

En bande dessinée on désigne par le terme **mise en page** l'organisation de l'espace de la planche, de la page. Il s'agit du choix et de l'agencement des **cadres**. On la distingue du **découpage** qui, quant à lui, désigne le contenu des cadres. La distinction entre mise en page et découpage est plutôt formelle car, à quelques exceptions près, les auteurs et autrices de BD envisagent la mise en page et le découpage au même moment.

LA LÉGITIME DÉFENSE

Après que l'affaire entre les parents de Takaomi et d'Ao se soit répandue dans la ville, cette dernière est prise à partie par un jeune garçon. Takaomi s'interpose dans ce qui s'apparente à de la légitime défense.

Parfois perçue comme un permis de blesser, voire de tuer, la légitime défense est strictement encadrée. Le droit à la légitime défense s'ouvre lorsqu'une personne est victime d'une agression. Celle-ci doit, tout d'abord, être actuelle, c'est-à-dire imminente ou en train de se réaliser. Tirer sur un agresseur en fuite est donc exclu. En outre, la simple éventualité d'une agression est insuffisante. L'agression doit ensuite être injuste. La légitime défense ne pourrait être invoquée par une personne qui a elle-même commis une faute. L'agression doit en outre être grave, soit de nature à faire craindre un péril sérieux pour l'intégrité physique ou psychique. Enfin, l'agression doit avoir lieu contre les personnes, soi-même ou autrui. Il n'est donc pas question d'invoquer la légitime défense pour protéger son animal de compagnie, ses bijoux ou d'autres biens matériels. Ainsi agressée, la personne doit en outre être démunie de tout autre moyen de protection, sans possibilités raisonnables de recourir à l'autorité publique. (Forthome, 2021)

D'après les indications ci-dessus, quels critères permettent de dire que Takaomi respecte le cadre de la légitime défense. **Indiquez-les.**

.....

.....

En conséquence de son action, Takaomi se trouve sous la menace de sanctions. D'après son professeur, il aurait dépassé le cadre de la légitime défense ? **Explicitiez en quoi on peut le dire.**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après l'altercation entre Takaomi et l'autre élève, on signifie à sa mère qu'il sera sanctionné pour son acte. Devait-il l'être ? **Expliquez brièvement.**

.....

.....

.....

CASES DÉBAT



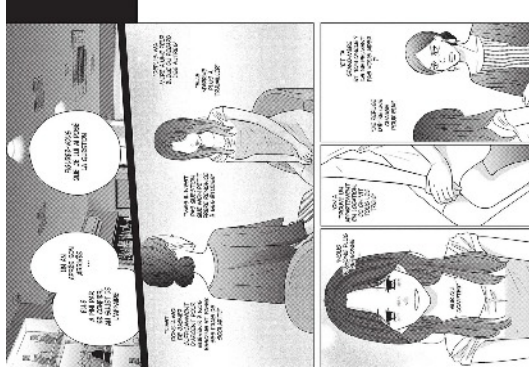
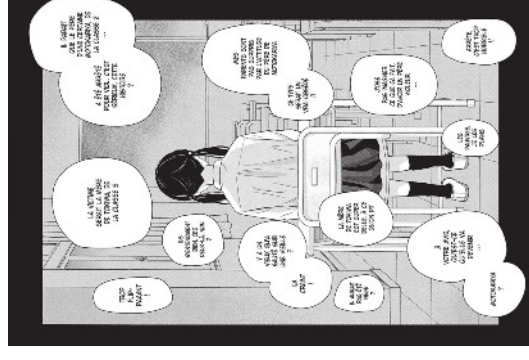
LA HONTE

Dans un texte célèbre, le philosophe Jean-Paul Sartre a conceptualiser la honte. Après avoir **souligné** dans le texte les éléments fondamentaux qui caractérisent la honte, **déterminez** quelle planche correspond le mieux à sa description.

LECTURE

La honte dans sa structure première est honte devant quelqu'un. Je viens de faire un geste maladroît ou vulgaire : ce geste colle à moi, je ne le juge ni ne le blâme, je le vis simplement (...). Mais voici tout à coup que je lève la tête : quelqu'un était là et m'a vu. Je réalise tout de suite la vulgarité de mon geste et j'ai honte. (...) J'ai honte de moi tel que j'apparaîs à autrui. Et, par l'apparition même d'autrui, je suis mis en demeure de porter un jugement sur moi-même comme sur un objet, car c'est comme un objet que j'apparaîs à autrui. Mais pourtant cet objet apparu à autrui, ce n'est pas une vaine image dans l'esprit d'un autre. Cette image en effet serait entièrement imputable à autrui et ne saurait me « toucher ». Je pourrais ressentir de l'agacement, de la colère en face d'elle comme devant un mauvais portrait de moi, qui me prête une laideur ou une bassesse d'expression que je n'ai pas ; mais je ne saurais être atteint jusqu'aux moelles : la honte est, par nature, reconnaissance. Je reconnais que je suis comme autrui me voit.

(Sartre, 1943, p. 265-266)



Justification :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



ÊTRE VICTIME

La notion de victime suppose toujours d'être victime **de** quelque chose ou quelqu'un. Cette distinction est importante car, dans le cas de crimes, il peut y avoir des répercussions qui touchent et « font » des victimes « indirectes » de ce crime. Raison pour laquelle on distingue être victime de quelqu'un et être victime de quelque chose.

DÉFINITION I

Être victime **de** quelqu'un : personne qui souffre du fait de quelqu'un, qui subit la méchanceté, l'injustice, la haine de quelqu'un.



En quoi peut-on dire que la mère de Takaomi est une double victime ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DÉFINITION II

Être victime **de** quelque chose : personne qui subit les conséquences fâcheuses ou funestes de quelque chose, des événements, des agissements d'autrui.

Peut-on considérer Ao et sa mère comme des victimes du viol de la mère de Takomi ? **Détaillez.**

.....

.....

.....

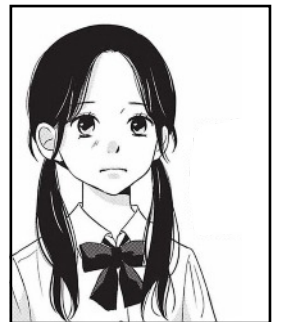
.....

.....

.....

.....

.....



Ao



La mère d'Ao

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DU DOSSIER

Aruga, R. (2022). *Quand la nuit tombe*, trad. Kakiichi, Y. et Bougon, N. Editions Akata.

Chirouter, E. (2015). *L'enfant, la littérature et la philosophie*, L'Harmattan.

Forthome, M. (2021). *La légitime défense ou le droit de tout citoyen de se protéger*. Police.be consulté le 3 mars 2024, <https://www.police.be/5268/actualites/la-legitime-defense-ou-le-droit-de-tout-citoyen-de-se-proteger>

Sartre, J.-P. (1943). *L'être et le néant*, Gallimard.

Dossier pop'philo : Quand la nuit tombe



Idées et conception graphique :